

LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Un ensemble de simulateurs de conduite important.
- Une formation pratique sur chantiers réels.
- Un atelier de mécanique forestière équipé.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- La validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

Hébergement et restauration : possibilité d'accès au restaurant scolaire et chambre à l'Ecole Forestière de Meymac, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir une liste des offres d'hébergement.

Déposer un dossier de candidature :
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA-OFA
DE HAUTE-CORREZE



CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière

19250 MEYMAC

05.55.46.02.00

cfppa.meymac@educagri.fr

CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture

19160 NEUVIC

05.55.46.02.00

cfppa.meymac@educagri.fr

WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR

CFPPA-OFA
DE HAUTE-CORREZE

MEYMAC
NEUVIC

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE Conducteur d'engins forestiers

Formation certifiante de Niveau 3 - RNCP40796

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 1^{er} septembre 2025



Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour réaliser les opérations de vidange des bois d'une parcelle du lieu de coupe jusqu'à l'aire de stockage en vue de leur enlèvement. Ces travaux couvrent les opérations mécanisées de déplacement des bois et des opérations de tris et d'empilement ou stockage, à l'aide d'un porteur ou d'un débusqueur.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

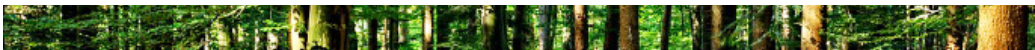
- Réaliser des travaux de débardage de bois courts
- Réaliser des travaux de débardage de bois longs
- Assurer l'entretien périodique et les réparations courantes des machines de débardage, des équipements et des outils
- Utiliser la tronçonneuse pour réaliser des travaux de reprise de façonnage
- Assister mécaniquement un abattage manuel directionnel

©EPL de Haute-Corrèze - Mise à jour septembre 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique



Descriptif du centre
et chiffres clés de la
formation :





CONTENU DE LA FORMATION

- Réalisation des opérations de vidange des bois : débardage des bois à l'aide d'une machine forestière, vidange des bois courts à l'aide d'un porteur ou tracteur équipé forestier, vidange des bois longs à l'aide d'un débusqueur ou tracteur équipé forestier
- Entretien courant des machines, matériels et équipements
- Mise en œuvre des activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité de débardage : travaux de bûcheronnage nécessaires au débardage, assistance mécanique d'un abattage manuel directionnel, travaux mécanisés de création de pistes et de remise en état de pistes
- Organisation quotidienne de son travail

MODALITÉS DE FORMATION

Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75 % en entreprise / 25 % en centre

Formation professionnelle continue

En alternance - 70 % en entreprise et mise en situation professionnelle / 30 % en centre

Durée

Formation complète :

- formation professionnelle continue : 1378 heures en centre de formation et en milieu professionnel
 - formation en alternance : 3491 heures en centre de formation et en milieu professionnel en 2 ans (ou 1811 heures pour un parcours en un an).
- Réduction de parcours possible.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain,
Sorties pédagogiques,
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur avec a minima 1 visite de suivi par le formateur,
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public/profil : toutes personnes majeures disposant de bonnes aptitudes physiques, permis de conduire souhaité.

Personnes en situation de handicap : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. [Réfèrent handicap : marc.detrax@educagri.fr](mailto:marc.detrax@educagri.fr)

Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC ;
- fournir un certificat médical de non-contre-indication ;
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles) ;
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test) ;
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie ;
- dossier d'inscription complet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Tarif de référence : en attente

Coût pour le bénéficiaire : 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), ainsi que pour les personnes éligibles aux contrats de formation continue financés par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

Frais pédagogiques spécifiques : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

Aides financières (sous conditions) : Pour les personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage : OPCO de l'entreprise d'accueil.
Pour les demandeurs d'emploi ou jeunes suivis par la mission locale : Région Nouvelle-Aquitaine.
Autres profils : nous contacter pour plus d'informations.

Rémunération : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

Date d'entrée en formation : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

Période de réception des dossiers de candidature : toute l'année.

APRÈS LA FORMATION

Accès au métier de Conducteur.trice d'engins forestiers

Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac

- Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- Brevet Professionnel : Responsable de Chantiers de bucheronnage manuel et de débardage
- CS Pilote de machines de bûcheronnage
- Formations courtes professionnalisantes

En savoir plus :

